



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
26 octobre 2007  
Français  
Original : anglais

---

### **Communiqué officiel publié à l'issue de la 5770<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,  
le vendredi 26 octobre 2007, à 10 h 5**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 26 octobre 2007, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 5770<sup>e</sup> séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Julian Harston.

Les membres du Conseil, M. Harston et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

